

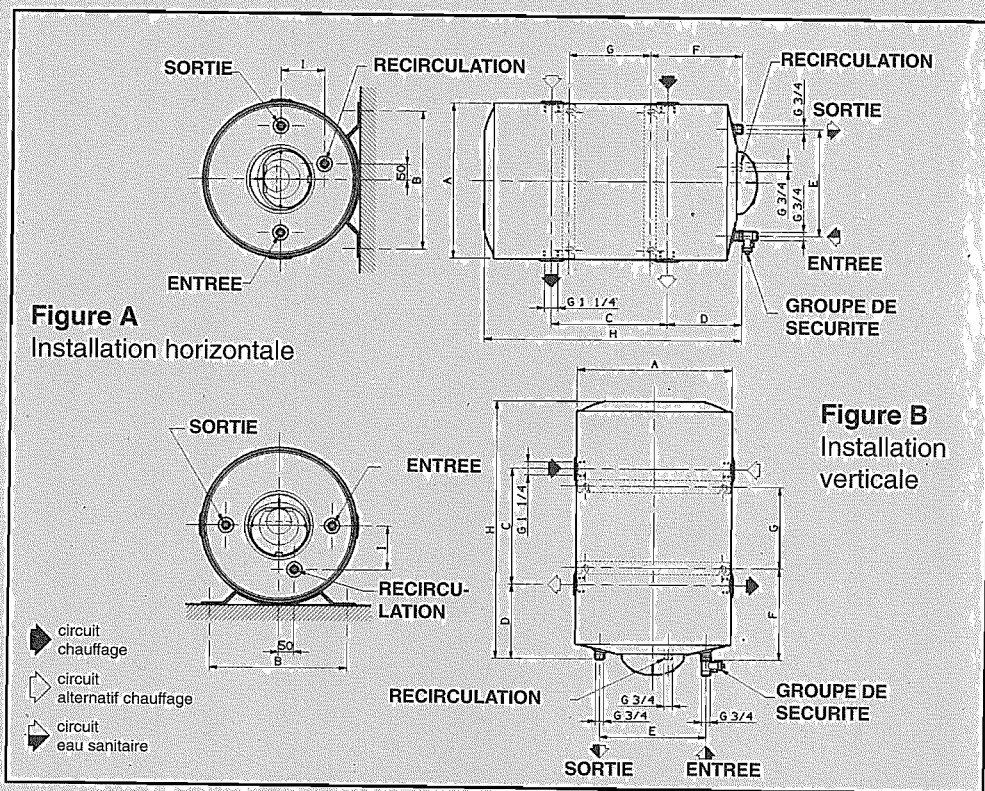
# BALLONS VITRIFIES DOUBLE ENVELOPPE serie "BDR"

## INSTALLATION

Les ballons de la série BDR peuvent être installés tant horizontalement (figure A) que verticalement (figure B).

## IMPORTANT

- 1) Monter sur l'entrée de l'eau froide sanitaire un groupe de sécurité conforme aux réglementations en vigueur.
- 2) S'assurer que la pression du circuit de la chaudière n'est pas supérieure à 3 bar.



MODELE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Superf. d'échange m <sup>2</sup>
BDR - 80	495	440	415	240	340	285	320	870	140	0.58
BDR - 100	495	440	585	240	340	285	500	1040	140	0.78
BDR - 120	495	440	745	240	340	285	660	1200	140	0.97
BDR - 150	505	440	790	240	375	355	560	1250	148	1.12
BDR - 200	505	440	1080	240	375	380	800	1540	148	1.49

## INDICATIONS POUR L'INSTALLATION

Il est important d'installer le bouilleur à proximité de l'endroit où la demande d'eau chaude est plus importante, afin d'éviter des dispersions de chaleur inutiles à travers les conduits. Pour faciliter l'accès aux parties électriques, laisser un espace libre suffisant à côté de la calotte

de protection. Contrôler que les crochets au mur aient une charge suffisante pour soutenir le bouilleur. La charge de sécurité doit permettre de soutenir un poids qui soit le triple du poids du bouilleur plein d'eau. Les distances sont indiquées dans le tableau des dimensions.

### RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Effectuer le raccordement au réseau de distribution hydrique avec un tuyau G 3/4. **Le tuyau d'arrivée de l'eau du bouilleur doit obligatoirement être équipé d'une soupape hydraulique conforme aux réglementations en vigueur.** Il ne faut en aucun cas altérer cette soupape. Sous la soupape hydraulique, il est conseillé de prévoir un entonnoir de remplissage relié à la vidange. Faire couler l'eau pendant un certain temps et contrôler qu'il n'y ait aucun corps étrangers dans le conduit d'arrivée d'eau, tels que riblons métalliques, sable, chanvre, etc. Si ces corps pénètrent dans la soupape hydraulique de sûreté/retenue, ils peuvent compromettre le bon fonctionnement de cette dernière et, dans certains cas, en provoquer la rupture. Contrôler que la pression du système de distribution de l'eau ne dépasse pas la valeur de réglage de la soupape. Si la pression est supérieure, utiliser un réducteur de pression de très bonne qualité. Dans ce cas, la soupape hydraulique doit obligatoirement dégoutter durant la phase de chauffage. Ceci doit se produire également quand un robinet d'arrêt unidirectionnel est placé en amont de la soupape. Les raccords du circuit de la chaudière sont filetés G 1 1/4.

### BRANCHEMENT ELECTRIQUE *(pour les bouilleurs munis de résistance)*

L'alimentation électrique doit être effectuée à l'aide de conducteurs ayant une

section appropriée, en passant par un dispositif d'interruption omnipolaire dont la distance d'ouverture des contacts doit être d'au moins 3 mm. Le circuit doit être protégé par des fusibles réglés selon la puissance de l'appareil et être branché à la terre par l'intermédiaire de la borne correspondante.

Pour le branchement, se référer au schéma électrique qui se trouve sous la calotte de protection des parties électriques.

### MISE EN FONCTIONNEMENT

Remplir le bouilleur d'eau froide en ouvrant un des robinets d'eau chaude; l'appareil est plein quand l'eau sort du robinet.

Contrôler que les résistances ou le thermostat ne soient pas court-circuités et qu'ils correspondent à la tension d'alimentation. Contrôler également que toutes les bornes de branchement soient bien serrées pour éviter la surchauffe des contacts.

Donner de la tension et contrôler le premier chauffage. Contrôler l'étanchéité des raccords hydrauliques et serrer les écrous si nécessaire.

### THERMOSTAT

Le thermostat est réglé en usine à 70°C.

**ATTENTION** Le réglage du thermostat doit être au minimum de 60° C.

Pour limiter les dépôts de calcaire, il est conseillé de diminuer cette température. L'interrupteur thermique de sûreté incorporé interrompt le courant sur toutes les phases. Il se déclenche avant que la



température à l'intérieur du bouilleur ne dépasse les limites de sécurité, pour des causes accidentelles.

## MAINTENANCE

Quand il faut enlever la calotte de protection ou couper l'appareil du réseau hydrique, les opérations de maintenance doivent être effectuées par un technicien spécialisé.

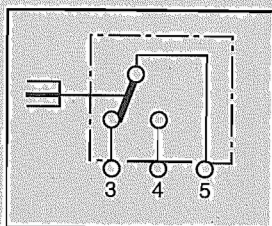
### Débrancher l'appareil avant toute intervention.

Les chaudières des bouilleurs contiennent une anode en magnésium, mon-

tée sur la bride d'inspection, pour protéger de façon efficace contre la corrosion. Chaque année, contrôler l'état de l'anode et la changer si elle est usée. Pour démonter la bride et l'anode en magnésium, il faut vider le réservoir. Installer une soupape de sûreté conforme aux réglementations en vigueur sur le tuyau d'arrivée de l'eau chaude. Débrancher l'appareil avant d'accéder aux parties sous tension.

**ATTENTION** Pour éviter les risques de brûlure, la température maximum au point de puisage ne peut pas dépasser les 50° C.

## SCHEMAS ELECTRIQUES

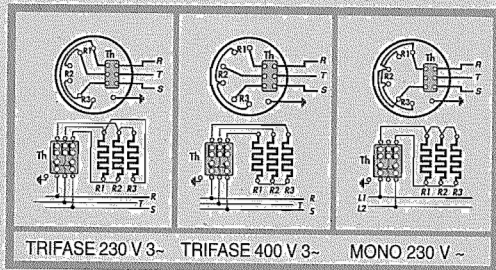
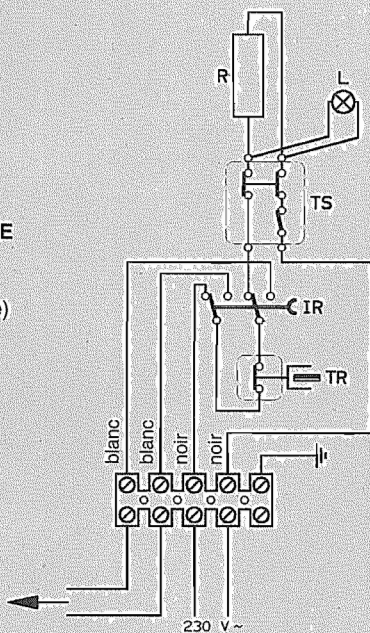


### VERSION AVEC THERMOSTAT DE PRIORITE

- 4+ = Fermé
- 3- = Chauffage
- 5 = Commun

### VERSION AVEC RESISTANCE MONOPHASEE

- TS = Thermostat résistance (thermostat de sécurité)
- IR = Interrupteur résistance (interrupteur été/hiver)
- TR = Thermostat réglage température
- R = Résistance
- L = Lampe témoin



### VERSION AVEC RESISTANCE TRIPHASEE

- L1 L2 = Alimentation monophasée
- RTS = Alimentation triphasée
- TH = Thermostat
- R1 R2 R3 = Résistances

## CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié suivant les règles de l'art, les normes en vigueur et les prescriptions de nos notices techniques, être utilisé normalement et être régulièrement entretenu par un spécialiste. Dans ces conditions, il est garanti dans le cadre de la législation en vigueur.

### EFFET ET DUREE

La garantie prend effet à partir de la date d'installation de l'appareil (prouvée par la facture établie par l'installateur) ou à défaut à partir d'un délai de trois mois maximum à compter de la date de fabrication indiquée sur chaque appareil.

Sa durée est de:

- 3 ans sur la cuve des chauffe-eau muraux et sur socle de 50 à 500 l.
- 3 ans sur la cuve des chauffe-eau mixtes et ballons
- 1 an pour les autres composants

Le remplacement d'un composant ou d'un produit ne peut, en aucun cas, prolonger la durée initiale de la garantie.

### TERRITOIRE D'APPLICABILITE

La garantie s'applique en France Métropolitaine.

### CHAMP D'APPLICATION

La garantie ne s'applique qu'à l'appareil à l'exclusion de l'installation électrique ou hydraulique. Elle s'applique à tout vice de construction ou défaut de matière et est limitée au simple remplacement des pièces ou de l'appareil reconnu défectueux par nos soins et ce, si nécessaire, après retour de ceux-ci en nos usines par l'intermédiaire de l'installateur ou du négociant. Ce retour ne peut intervenir qu'après accord écrit de nos services.

L'échange ou la réparation d'un composant ou du chauffe-eau ne peut, en aucun cas, donner lieu à une indemnité.

Les frais de transport aller et retour du chauffe-eau déposé ou du chauffe-eau neuf ainsi que les frais de mains d'oeuvre et de déplacement sont à la charge de l'utilisateur.

La garantie ne couvre pas les dégâts résultant d'un usage anormal ou abusif ou d'une insuffisance d'entretien. Par exemple, elle ne peut pas s'appliquer lorsque la qualité de l'eau alimentant l'appareil n'est pas conforme aux caractéristiques définies par le DTU 60-1 dont le contrôle incombe à l'installateur.

D'autre part les détériorations résultant d'une modification ou d'un changement des caractéristiques de la tension d'alimentation électrique ou d'interventions ou réglages effectués par des personnes autres que des professionnels qualifiés ne sont pas couvertes par la garantie.

La mise à la terre incorrecte, la mise sous tension sans remplissage d'eau, les détériorations résultant d'une pression d'alimentation supérieure à 5 bars ou l'utilisation d'un groupe de sécurité non conforme à la norme NF 36401 ne sont pas du domaine de la garantie. Le groupe de sécurité doit être monté le plus près possible du chauffe-eau, de préférence directement vissé sur le tube d'arrivée d'eau froide du chauffe-eau.

De même, l'entartrage, la corrosion des tubes acier en raccord direct sur du cuivre et les dégâts qui auraient pu être évités par une réparation immédiate n'entrent pas dans le champ de la garantie.

Enfin, les frais occasionnés par le montage ou le démontage d'accessoire ou aménagement quelconque non indispensable au fonctionnement de l'appareil et entravant son accessibilité ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité ni être pris en charge dans le cadre de la garantie.

### VALIDITE

Pour être prise en considération, toute demande de remplacement ou de réparation sous garantie devra obligatoirement être accompagnée de la facture d'achat de l'appareil par l'utilisateur et la réparation réalisée par un professionnel qualifié suivant les règles de l'art.

### LITIGES

En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de Commerce.

Les dispositions du présent texte ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défaut ou vice caché qui l'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.



DEVILLE - ZAC Les Marches du Rhône  
69720 - Sint-Laurent-de-Mure  
Tél.: 04 78 40 73 75 - Fax: 04 72 48 90 25